



Publié sur *OPH Villejuif* (<http://www.oph-villejuif.fr>)

[Accueil](#) > Elections des représentants des locataires



Mercredi 5 décembre

C'est vous qui votez !

**ÉLECTIONS
DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES
au Conseil d'Administration de l'OPH**



2 minutes pour 4 ans d'action !

c'est le temps qu'il vous faudra pour voter aux élections de locataires. Avec ce geste facile et rapide, vous choisirez ceux qui vous représenteront, pendant 4 ans, au sein du Conseil d'Administration de l'OPH-Villejuif.

[1]

Mercredi 5 décembre prochain, les locataires de l'OPH-Villejuif sont invités à élire leurs représentants.

Tous les 4 ans, vous éliez trois locataires pour vous représenter au conseil d'administration de l'OPH.

Choisir ses représentants, c'est choisir ceux qui seront associés aux décisions pour améliorer votre cadre de vie. Travaux à mener, entretien des parties communes, évolution des loyers, avenir du quartier sont les nombreux sujets sur lesquels ils s'exprimeront et décideront durant leur mandat.

Membres du conseil d'administration de l'OPH, ils disposent d'un pouvoir pour porter votre voix sur les choix stratégiques et opérationnels concernant l'avenir de votre résidence.

Alors prenez la parole et votez !

Comment ?

Pour voter, vous devez être titulaire d'un bail de location d'un logement de l'OPH-Villejuif (un vote par logement) depuis au moins 6 semaines avant la date de l'élection, quelle que soit votre nationalité.

Vous pouvez choisir le mode de vote qui me convient le mieux :

- Vote à l'urne : 3 bureaux de vote situés au siège de l'Office, aux Hautes-Bruyères, à Delaune vous accueilleront le 5 décembre de 9h00 à 15h00. Pensez à vous munir d'une pièce d'identité pour accomplir cette formalité.

Lire aussi :

[Plus d'infos sur le site du Ministère de la Cohésion des territoires](#) [2]

OU

- Vote par correspondance : vous recevrez dans votre boîte aux lettres un courrier comprenant une notice de vote accompagné des professions de foi et bulletins de vote. Renvoyez votre bulletin dans l'enveloppe dédiée à cet usage. Surtout ne mettez qu'un seul bulletin dans l'enveloppe, sinon votre vote serait invalidé !

Source URL: <http://www.oph-villejuif.fr/article/elections-des-representants-des-locataires>

Liens

[1] http://www.oph-villejuif.fr/sites/oph-villejuif/files/styles/large/public/image/article/election_locataire.jpg?itok=PGxtiWY6

[2] <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/electionsHLM>